

❖ Généalogie en Cévennes ❖

Numéro 38

Novembre 1997

Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes

Le mot du Président

L'Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes est née dans le Journal Officiel du 16 août 1997.

Elle est née pour que nos adhérents puissent se prévaloir de leur appartenance à un groupe spécifique dont la recherche est centrée sur les Cévennes qui, à la marge du Languedoc, constituent une entité historique et géographique qui méritait bien son propre cercle.

Mieux, elle est bien née puisque déjà plus de 170 confrères ou consœurs nous ont suivi.

Merci pour eux car ce nombre est un gage d'avancement dans nos travaux avec un si grand nombre de bonnes volontés prêtes à mettre en commun leur savoir et le résultat de leur recherche.

*

Pour ceux que la distance ou le manque de temps disponible empêchent de venir aux réunions d'Alès et peuvent avoir été surpris par le changement dans les structures de notre association, je voudrais citer un passage de l'allocution de notre ami Alain Alègre de la Soujeole lors de l'ouverture de notre 10ème Journée des Généalogistes Cévenols à Alès le 23 août dernier :

..Comment se présente donc l'avenir ? Depuis quelques années, j'ai exprimé le souhait d'abandonner mes responsabilités. Jacques Deschard a toujours refusé de me remplacer, mais il envisage une autre solution. La double appartenance à deux cercles procure des avantages, mais n'est pas très confortable en raison des différences de philosophie de ces deux associations. Il compte donc fonder une association indépendante lors de la prochaine réunion du 22 novembre prochain. Assuré que cette nouvelle association continuera l'oeuvre que nous avons engagée et maintiendra des liens amicaux avec les autres Cercles, je vais pouvoir enfin rentrer dans le rang et me consacrer à mes activités personnelles....

Dans ses nouvelles structures, notre association continuera à être le moyen mis à la disposition de tous pour favoriser l'entraide et les échanges - ces principes expliquent son succès.

La cotisation est restée volontairement faible pour ne pas constituer un frein à l'inscription éventuelle à d'autres cercles. Nous conserverons donc l'aspect un peu austère de notre bulletin de liaison qui veut rester un outil de travail et non rivaliser avec des revues plus luxueuses. Modeste dans son apparence mais ambitieuse dans ses buts. Nous souhaitons que le contenu du bulletin puisse servir de référence.

Je pense que personne ne sera surpris si nous proposons qu'Alain Alègre de la Soujeole et Lucien Chamson soient membres d'honneur de notre association ; c'est notre seule façon de reconnaître ce que nous leur devons, mais ce n'est pas une mise à la retraite et nous espérons que le premier cité continuera à nous préparer son "lu pour vous" et le second continuer, avec son associé, son travail sur Anduze !

Il semble que la création de cette association ait servi d'électro-choc car elle a déclenché de la part de certains une envie de s'exprimer pour donner plein de

bonnes idées, celles-ci n'étant pas réservées aux animateurs.....création d'une dynamique...reconnaissance de notre appartenance....

Quelques idées pour notre association qui seront développées dans le prochain bulletin :

- * Campagne de promotion en Cévennes,
- * Zone d'action de chacun,
- * Eviter les doublons en annonçant les travaux en cours, ...
- * Position de l'auteur à l'égard de son oeuvre,

Merci aussi à ceux qui ont joint à leur coupon d'adhésion des paroles d'encouragement et même un don pour le baptême de notre association.

Réunion du 23 août 1997.

La Dixième Journée des Généalogistes Cévenols, organisée par la section gardoise et cévenole commune aux Cercles Généalogiques des PTT et de Languedoc, avait attiré plus de cent trente passionnés ce samedi 23 août 1997 dans les salons de la Résidence Clair Logis à Alès. Ils venaient de la France entière, de Paris, des Charentes, de Lyon, de Provence, de la Lozère et même d'Alès pour se rencontrer et découvrir leurs racines communes.

Le fondateur et animateur de la section, Alain Alègre de la Soujeole, a fait un bilan de ces dix années écoulées et remercié les nombreuses personnes qui ont contribué à développer ce groupe qui atteint maintenant plus de 220 personnes. Puis il a présenté le programme de la journée.

Monsieur le Pasteur Grossi, président de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et membre de l'Académie de Nîmes, a brossé un tableau de la situation du Protestantisme et des protestants pour la période qui a suivi la Révocation de l'Edit de Nantes. Cette synthèse aussi complète que lumineuse a permis de mieux comprendre l'exposé de Madame Gaidan sur les "Galériens pour la Foi"

Dans ce numéro :

Questions.....	page 2
Réponses.....	page 4
Chaînon manquant	page 7
Camisards et galériens	page 7
Travaux divers	page 8
Ouvrages régionaux	page 9
Exposé de M. Grossi	page 10
Les Galériens	page 12

dont notre région n'a pas été avare. L'évocation du sort de ces malheureux condamnés uniquement du fait de leur religion ne peut manquer de susciter des parallèles avec une histoire plus récente.

Puis, un extra a été offert par M. Erick Forget, secrétaire du C.G.P.T.T., qui a évoqué en quelques mots le destin tragique de son ancêtre le Pasteur Paul Minault du Vigan parti comme missionnaire à Madagascar et assassiné en même temps que le pasteur Benjamin Escande en rejoignant sa mission en 1897.

Ensuite, jusqu'au repas pris sur place par la majorité, les participants ont pu commencer à tourner autour des divers stands : travaux des participants (arbre généalogique, classeurs,...), études particulières, relevés d'actes et, bien sûr, les livres de la Librairie Occitane de Salindres.

L'après-midi, M. Lerebourg du C.D.I.P. (Centre de Développement de l'Informatique Personnalised) a montré l'aide que peut apporter l'informatique pour les divers travaux des généalogistes. En France, plusieurs milliers de chercheurs utilisent "Généatique", le logiciel de cette société.

Pour ceux que l'informatique rebute, la visite des stands a permis de glaner des renseignements voire de retrouver des cousins !

Rendez-vous est pris pour la prochaine réunion en 1998.

Comme à l'accoutumée, notre consoeur Mme Gardies nous a envoyé un reportage aussi réussi que complet sur cette manifestation. Elle a su saisir le sérieux des auditeurs pendant les conférences puis l'expression de la convivialité pendant le repas.

Prochaine Réunion.

Elle aura lieu le samedi 14 février 1998 à 9h30 à Alès, Maison du Protestantisme, 5 rue Mistral.

Journée des Généalogistes Gardois.

Comme annoncé dans notre bulletin n° 36 de mai dernier, nous avons participé à la Première Journée des Généalogistes Gardois le dimanche 12 octobre à Nîmes.

Cette manifestation qui réunissait dans le même lieu des associations, l'Eglise des Saints des Derniers Jours et des concepteurs de logiciels spécialisés a

obtenu un vrai succès. Un défilé permanent de gens qui n'étaient pas seulement des curieux et qui, après une courte discussion, sortaient leur arbre à un stade plus ou moins élaboré. Nous avons beaucoup parlé, donné des conseils, présenté notre association et, même, fait quelques recrues.

Certains de nos amis de Nîmes et de plus loin étaient venus.

Madame Pezareix nous a donné certaines de ses études généalogiques concernant des personnalités gardoises : le Baron Félix d'ANDRÉ, le Président DOUMERGUE et Emile JAMAIS. Qu'elle soit remerciée de nous avoir autorisé à les publier dans le bulletin.

Conférences à Montpellier.

Les Archives départementales de l'Hérault, l'Amicale Généalogie Méditerranée et le Cercle Généalogique de Languedoc, section locale, organisent un cycle de conférences sur l'Histoire des villages :

- 29/11/1997 : Exemple des villages de la région de Montpellier.

- 17/01/1998 : Exemples en Algérie.

- 14/03/1998 : Les moulins de l'Hérault.

- 25/04/1998 : Formes des villages du Bas-Languedoc.

Pour plus de renseignements, contacter les responsables des comités locaux ou les organisateurs.

Généalogistes Cévenols

Alès.

Perte d'un ami.

Notre confrère Philippe Champeyrache a rejoint, début novembre, les ancêtres des siècles passés qu'il avait si bien étudiés. Assidu à nos réunions d'Alès sauf pendant la période de chasse au sanglier, il avait informatisé les relevés des B.M.S. de Berrias (07).

Questions.

38/01 - MERIC x ARNASSAN - Gardonnenque.

Rech. x et/ou Cm ca 1525 d'Anthoine MERIC, ° Lavolt (Boucoiran), fs d'André et Jacques JULIAN, avec Claude ARNASSAN (NE).

38/02 - MERIC x FOUCARD.

Rech. x et/ou Cm ca 1555 de Claude MERIC, ° ca 1531, fs d'Anthoine et Claude ARNASSAN, avec Anthonie FOUCARD.

38/03 - GUIGON x CHAUSSE - Région de St Jean du Gard.

Rech. x/Cm ca 1660/1670 de Jacques

GUIGON et Marie CHAUSSE.

38/04 - GUIGON x JAUSSANC - région de St Jean du Gard.

Rech. x/Cm avant 1654 de Jean GUIGON et Jeanne JAUSSANC, d'où Jeanne, ° 7/02/1654, baptisée à St Jean du Gard.

38/05 - GUIGOU x AUDOYER - Région Anduze, Ribaute.

Rech. x/Cm ca 1580 de Jacques GUIGOU et Claude AUDOYERE.

38/06 - GUIGON x ROUSTAN - Alès, St Christol les Alès.

Rech. x/Cm ca 1800 de Paul GUIGON et Marie ROUSTAN, ° le 6/09/1779 à St Paul la Coste, fa de Jean et Anne LAGAL.

38/07 - MARTIN x MOLINES - St Frézal de Ventalon.

Rech. asc. et x ca 1770 de Antoine MARTIN et Jeanne MOLINES, St Frézal de Ventalon.

38/08 - MOLINES x VIGNES - L'Hôpital.

Rech. asc. et x ca 1715 Antoine MOLINES et Jeanne VIGNES, l'Hôpital.

38/09 - PARADIS x VERDELHAN - Collet de Dèze.

Rech. asc. et x ca 1750 Jacques PARADIS et Jeanne VERDELHAN, le Castanet psse du Collet de Dèze.

38/10 - PIC x DELEUZE - St Michel de Dèze.

Rech. asc. et x ca 1760 Jacques PIC et Jeanne DELEUZE, St Michel de Dèze.

38/11 - RICHARD x PELAT - Les Urfruits.

Rech. asc. et x ca 1760 Pierre RICHARD et Simone PELAT.

38/12 - HUGUES x ALTEYRAC - Région Blauzac (?)

Rech. x ca 1760 de Jean HUGUES, ° ? , fs de ?, et Elisabeth ALTEYRAC, ° 13/09/1734 à Blauzac, y + le 4/12/1792, fa de Alexandre et Jeanne CHABAUD.

Ives Rauzier.

38/13 - BRUGUIER x DEZIER - Région de Lussan (?).

Rech. asc. et x ca 1750 de Charles BRUGUIER et Elisabeth ALTEYRAC qui habitaient en 1780 le Dezier (Dizier) de Valcrose psse de Lussan.

Ives Rauzier.

38/14 - BASSOUL x CHAMBON - Région de Concoules.

Rech. x ca 1740 de Jean BASSOUL, fs de Pierre et Elisabeth DOMERGUE, de Concoules, avec Marie CHAMBON - trois enfants connus : Jean-baptiste, Isabeau et Pierre enregistrés à Concoules.

Marie-Geneviève Train.

38/15 - FABRE x CHASTANIER -

Généalogie en Cévennes n°38

et Jeanne CHABAUD.

38/13 - BRUGUIER x DEZIER - Région de Lussan (?).

Rech. asc. et x ca 1750 de Charles BRUGUIER et Elisabeth ALTEYRAC qui habitaient en 1780 le Dezier (Dizier) de Valcrose psse de Lussan.

38/14 - BASSOUL x CHAMBON - Région de Concoules.

Rech. x ca 1740 de Jean BASSOUL, fs de Pierre et Elisabeth DOMERGUE, de Concoules, avec Marie CHAMBON - trois enfants connus : Jean-baptiste, Isabeau et Pierre enregistrés à Concoules.

38/15 - FABRE x CHASTANIER - Région de Bordezac.

Rech. x ca 1740 de Pierre FABRE, de Bordezac, avec Antoinette CHASTANIER - huit enfants connus : Simon, Antoinette, Antoine, Joseph, Baptiste, Pierre, Jean et Jean-Pierre.

38/16 - CALCAT x SERRE -

Rech. x ca 1750 de Joseph CALCAT, me serrurier à Alès, avec Marie SERRE fa d'Antoine - sept enfants connus nés à Alès : Jean-François-Régis, Suzanne-Marguerite, Marianne, Françoise, Pierre, Etienne et Marie-Rose.

38/17 - DOMERGUE x BOISSEL - région de peyremale.

Rech. x ca 1700 de Pierre DOMERGUE, de Peyremale, avec Jeanne BOISSEL - cinq enfants connus : Marie, Jacques, Jeanne, André et Anne.

38/18 - VENISSAC x REBOUL - région d'Aujac.

Rech. x ca 1710 d'Antoine VENISSAC, d'Aujac, fs de Claude et Marie BEALES, avec Jeanne REBOUL fa de Guillaume - huit enfants connus nés à Aujac : Jean, Marie, Jean-François, Anne, Etienne-Louis, Marie, marie et Jeanne.

38/19 - CLAVEL x LACAS - Auxillac (48).

Rech. °, + et x ca 1725 de Jean CLAVEL et Catherine LACAS, dont un fs Antoine x 10/02/1753 Marguerite ANDRE (AD 48 3E 12544).

38/20 - CAUSSE x EZES - Aigaliers (30).

Rech. °, + et x ca 1790/1800 de Vincens CAUSSE et Marie EZES (?), région d'Aigaliers, dont une fa Madeleine Elisabeth x 29/07/1819 Antoine CLAVEL du lieu du Villard commune de Chanac (48).

38/21 - TEYSSÉDRE x BOISSONNADE - Marchastel (48).

Rech. °, + et x ca 1720 de Joseph TEYSSÉDRE et Jeanne BOISSONNADE dont Antoine x le 1/07/1752 Marie VEYROU (AD 48 3E 9349).

38/22 - LAURENS x ROUBIERE - Bonnefon en Gévaudan.

Rech. °, + et x ca 1725 Jean LAURENS et Anne ROUBIERE dont Antoine x 30/01/1750 Jeanne CAYREL (AD12 3E 8060).

38/23 - GREGOIRE x BOIRAU - Chanac (48).

Rech. °, + et x ca 1760 de Barthélémy GREGOIRE et Antoinette BOIRAU dont Joseph x 11/04/1793 Marianne CASSAGNES (AD 48 3E 8828).

38/24 - VIALA x CARRIERE - Région d'Anduze.

Rech. asc. et x ca 1735 de Jean VIALA, fabricant de bas à Anduze, et Marguerite (alias Marie) CARRIERE - rien à Anduze.

38/25 - PINET - Barre-des-Cévennes.

Rech. acte de ° d'Anne PINET, dite de Barre le 8/01/1765, naissance de son fs naturel Jean François PINET à St Etienne Vallée Française.

38/26 - SAINT-LEGER x MALZAC. Région de Rieutord (48).

Rech. ° et + de Jacques SAINT-LEGER x 3/02/1779 Marie MALZAC à Rieutord.

38/27 - BREISSE x CRESPIEN - Lozère.

Rech. x Vital BREISSE (° ca 1758 à ?, + Mende 11/09/1822) et Jeanne Jacqueline CRESPIEN (° ca 1759 à ?, + Mende 23/09/1792).

38/28 - DESGARDIER x TEISSIER - Région de Peyremale.

Rech. x de Jean DESGARDIER et Rose TEISSIER, d'où Marie Rose, ° 1786 Peyremale, x 1799 Etienne AIGOIN.

38/29 - DURAND x DURAND - Région Malbosc, Bonnevaux.

Rech. asc. du couple Claude DURAND x 1748 Marie DURAND, région de Malbosc, Bonnevaux.

38/30 - ALLEGRE x ALLEGRE - Région de Bonnevaux.

Rech. x ca 1750 de Jean ALLEGRE et Jeanne ALLEGRE, région de Bonnevaux, d'où Elysabeth x François DURAND.

38/31 - DUMAS x BORNE - Région Chamboredon, Sénéchas.

Rech. x ca 1800 de Simon Jules DUMAS et Marie Rose BORNE, région de Chamboredon, Sénéchas.

38/32 - FABREGUE x VERGOUNYE - Région de Bordezac ?

Rech. x ca 1735 de Jean FABREGUE, procureur fiscal, + 1768 à Bordezac (?), et Suzanne BERGOUNYE.

38/33 - NUEL -

Rech. ° et asc. de François Paul NUEL, ° ca 1812, + ca 1880, fabricant ou négociant en textiles à Nîmes, fs de n. et n. COURRAT ou COURAT. François Paul ou son père sont originaires des Cévennes (Cezarenque ?).

38/34 - LARGUIER x CONSTANTIN - région de Cassagnas.

Rech. asc. et x de Jean-Pierre LARGUIER et Marie CONSTANTIN, leur fa Marie, ° 1726 à Cassagnas.

38/35 - GUERIN x LARGUIER - Cassagnas, St Martin de Lansuscle.

Rech. x et asc. de Jean GUERIN et Marie LARGUIER (fa des précédents) d'où, au moins, un fs Jacques ° ca 1765 à St Martin de Lansuscle.

38/36 - CAZALIS x LEUZIÈRE - Tornac.

Rech. x ou Cm ca 1670 Antoine CAZALIS et Suzanne LEUZIÈRE, d'où Marguerite ° ca 1675, x 8/11/1699 à Monoblet Jean PEPIN.

38/37 - FERRIÉ (FERRIER) x FEZON ne - St André de Majencoules ou Mandagout.

Rech. x ou Cm ca 1610/1620 de Bernard FERRIÉ et Françoise FEZONne (Huguenots) d'où Jeanne ° ca 1625, x St André de Majencoules Pierre MALIÉ (Cm 17/08/1656).

38/38 - CHAPUY (CHAPUIS) x (DE) MARTIN - région de Villefort.

Rech. x ou Cm 1630/1640 de Vidal CHAPUY et Marie (DE) MARTIN d'où Jean ° 1640/1645, x 30/11/1670 à Pézenas Madeleine BOYER.

38/39 - HOURS (OURS) x ROUSSET - Arzenc de Randon.

Rech. x ou Cm ca 1715 Jean HOURS dit "TROUPEL" et Louise ROUSSET d'où Marianne, ° ca 1716, x 6/09/1742 Pompignan Pierre GALABROU.

38/40 - PEPIN x HESTOR (LESTOR) - Ribennes.

Rech. x ou Cm ca 1670 André PEPIN et Isabeau HESTOR d'où Jean, ° ca 1675, x 8/11/1699 Monoblet Marguerite CAZALIS.

38/41 - GRAS x ROUSSE - Marguerittes.

Rech. x ou Cm (1640/1650) Claude GRAS et Toinette ROUSSE et ° de leur fs Jean x 1678 à Marguerittes.

38/42 - GUILHOT x DANIEL - Marguerittes.

Rech. x ou Cm (1610/1625) Valentin GUILHOT et Jeanne DANIEL ; leur fs Charles x 1654 Marguerittes.

Henriette Marc.

38/43 - JOURDAN x GUELFELT (?).

Rech. x ou Cm (1630/1645) Antoine JOURDAN et Marie GUELFELT (?) + 1676 et la ° de leur fa Catherine x 1676 à Marguerittes.

Henriette Marc.

38/44 - GRAILLON x COUSTON - Beaucaire.

Rech. x ou Cm (1610/1625) à Beaucaire

Reception de vos 5 questions au plus tard quinze jours avant la réunion suivante à savoir le 2 février pour le bulletin n°39

38/42 - GUILHOT x DANIEL - Marguerittes.
Rech. x ou Cm (1610/1625) Valentin GUILHOT et Jeanne DANIEL ; leur fs Charles x 1654 Marguerittes.

38/43 - JOURDAN x GUELFELT (?).
Rech. x ou Cm (1630/1645) Antoine JOURDAN et Marie GUELFELT (?) + 1676 et la ° de leur fa Catherine x 1676 à Marguerittes.

38/44 - GRAILLON x COUSTON - Beaucaire.
Rech. x ou Cm (1610/1625) à Beaucaire de Pierre GRAILLON (GRALHON) et Peyronne COUSTON + 1656/, leur fs Durand x 1656 à Beaucaire.

38/45 - CASTEL x JOUBAUD - Beaucaire.
Rech. x ou Cm (1640/50) de Jean CASTEL + /1681 et Catherine JOUBAUD + 1681/ ; leur fs Simon x 1681 à Beaucaire.

38/46 - ROUX x ANDRE - Région est d'Alès.
Rech. x de Pierre ROUX avec Catherine ANDRE, d'où Jean ° ca 1780 ; la descendance a vécu à Croupillac, St Etienne d'Alensac.

38/47 - ROUX x TOUSSAN - Région est d'Alès.
Rech. x Joseph ROUX avec Madeleine TOUSSAN ; leur fs Joseph ° 1770 a pour parrain Pierre ROUX de St-Etienne-d'Alensac.

38/48 - CHIFFE x PANSIER - Luc (48)
Rech. asc. de Jean CHIFFE (CHIFFRE) x 1718 Marguerite PANSIER, de Chamaise commune de Luc.

38/49 - ROMESTANT x DARDALHON- Région St Florent.
Rech. x ou Cm Pierre ROMESTANT et Alix DARDALHON qui teste en 1689.

38/50 - GAUBIAC x GUERIN.
Rech. x ou Cm 1705/1715 de Jean GAUBIAC et Suzanne GUERIN. Région Quissac, Conqueirac, St Hippolyte.

38/51 - GAUBIAC x FROMENTAL.
Rech. x ou Cm 1750/1760 de Jean GAUBIAC et Marie FROMENTAL. Région Conqueirac.

38/52 - RAUZIER x MALHAUTIER.
Rech. x ou Cm ca 1750 de Louis RAUZIER et Anne MALHAUTIER. Région Mialet, Anduze.

Réponses.

33/26 - MASMEJAN x MARC.

A Malons, le 21/02/1786, x de Jean Antoine MASMEJAN, fs de +Jean et + Elisabeth MATHIEU, originaire de Bonnevaux avec Marie-Anne MARC, fa de +Alexis et Marguerite MANIFACIER, de Pialouzet psse de Malons.

Ref : Relevé des mariages de Malons par G. Clamagirand.

33/27 - MARC x MANIFACIER.

A Malons, le 30/06/1761, x d'Alexis MARC, fs de Jean et Marie BERTRAND, de Pialouzet de G. , avec Marguerite MANIFFACIER, fa de +Jacques et Marie Anne THOMAS, de Bassouls.

Ref : Relevé des mariages de Malons par G. Clamagirand.

33/.... - Essai de généalogie de Marie Anne MARC de Malons.

2/3 - Alexis MARC x 1761 Marguerite MANIFACIER.

4/5 - Jean MARC x 1721 Marie BERTRAND.

6/7 - Jacques MANIFACIER x 1731 Marie Anne THOMAS.

8/9 - Jean MARC (°1635) x 1685 Marguerite TEISSIER.

10/11 - Jean BERTRAND x Madeleine de POLGE, d'Aujac.

12/13 - Jean MANIFACIER x Françoise MASMEJAN.

14/15 - Joseph THOMAS X Marguerite COUSTIER, de Bassols.

Attention ! A.D. 30 fermées
16/17 - Etienne MARC x 1617 Catherine ROURE.
jusqu'au 19 décembre 1997.
Renseignez vous avant de vous
18/19 - Jean TEISSIER x 1652 Marguerite GAILHARD.

32/33 - Jehan MARC x Jehane MATHIEU.

34/35 - Jehan ROURE x Jehane PORTANIER, de St André de Capcèze.

36/37 - Nadal TEYSSIER x Simone ROUVIERE.

38/39 - Claude GAILHARD x Antoine FOLCHIER, de Gravières (07).

Ref : Relevé des mariages de Malons par G. Clamagirand.

34/18 - AGNIEL x BOUCHER

Le 24/04/1730, Cm (notaire Louis Champetier) entre Jean AGNIEL, laboureur de Boisson, fs d'Etienne, laboureur, et de Marguerite DELBOS, et Marguerite BOUCHER, fa de Simon, me maçon d'Auzon.

Le 11/09/1707, Cm (même notaire) entre Etienne AGNIEL de la paroisse de Rousson, fs de + Claude et +Isabeau BOISSEL, et Marguerite DELBOS d'Auzon, fa de Jean et Catherine PELLIER.

Ref : Notariat cévenol tome 2 (à paraître) - Y. du Guerny

Serge Brunel.

35/04 - VIRE x DURAND -

Mariage du 18/02/1765 entre Jean VIRE, 24 ans, fs d'André et Jeanne AGER, de Conse psse de St Jean de Valérisclé et Marie DURAND fa de Claude et Marie LAUSE du mas de Chanteloube psse de Robiac.

Mariage le 6/11/1738 entre Claude DURAND et Marie LAUSE, tous deux de la psse de Robiac. Sans filiation au BMS ; à rechercher dans Cm retenu par Me Jean VEAU de NOUVEL en 1738, fo 209, 2E 51/190.

Ref : BMS Robiac.

Serge Brunel.

35/17 - PAULIAN x DANNEAU de DUPRE DUMAS, de Bernis.

I - Jean PAULHAN, marchand, procureur,
(?) fut père de :

II - Henri PAULIAN, procureur, consul de
de :

a/ Gédéon Joseph, ° 1712, prêtre, prieur
Baudile..

b/ Pierre qui suit en III,

c/ Marie Anne, ° 1718, religieuse, en 1783
Soeurs des écoles chrétiennes à Nîmes,

d/ Henri Aimé, ° 1722, jésuite, connu pour s
e/ Jacques Joseph, ° 1724, prêtre.

III - Pierre PAULIAN de VALLONGUE, °
de CHABRILHAN, de St Ambroix où il s'é
1753.

Maguy Calvayrac.

35/20 - FOUCARD x GRANIER -

Claude Joseph FOUCARD, instituteur,
d'Elisabeth GRANIER (+ à Nîmes le 11/1
10/04/1811 Françoise CERVEAU.

Claude FOUCARD ° Nîmes le 20/12/1755
FRANC.

Joseph FOUCARD, ° parents inconnus
CHAMBON (+ Nîmes psse St Baudile) x
FRANC, ° Sablières (07) ht Nîmes depuis 1
Jeanne BASTIDE - Cm du 3/11/1753, me A
40/46.

Serge Brunel.

36/02 - Marguerite DARDALHON, fa d
Blazin,

Il y a, au moins, deux Marguerite, l'épouse
qui est marraine en 1694 d'un fils de
GINOUX.

Or, en 1668, une Marguerite av
DARDALHON fs de Pierre et catherine
Bouquet).

Y a-t-il deux Marguerite, la veuve de M
épousant Henri DESPESES ou trois Marg
Andrée Sulzbach.

36/24 - RIQUET x MELON.

Contrôle des actes notariés, circonscription
et 4 = 1813/1831 : rien trouvé. Le 36 Q 7/2
Micheline Pezareix.

36/25 - DAUDET x DURAND.

2/3 - Pierre DAUDET, perruquier, ° 28/04/
BERARD (+ 8/11/1860), x 27/04/1865 à B
blanchisseuse, ° 14/07/1837 à Bernis - CM
Bernis.

4/5 - Pierre DAUDET, agent d'affaire, ° 12
à Aigues-Vives Elisabeth GUERIN.

6/7 - Pierre DURAND, propriétaire, °
24/01/1822 Bernis Elisabeth MANTES, ° 18

8/9 - Pierre DAUDé, cultivateur, ° 10/11/
Marie RAOUX, ° 29/04/1778.

10/11 - Abraham GUERIN, + avant 1828, x
12/13 - Antoine DURAND x Jacqueline ANI

14/15 - Louis MANTES, agriculteur, + 2

16/17 - Jacques DAUDET, ° ca 1744, x
Cm 20/02/1768 Jeanne NOUGUIER, °
ca 1755.

18/19 - Antoine RAOUX, ° ca 1754, x
Cm 17/05/1777 Marguerite BERARD, °
ca 1754.

32/33 - Jacques DAUDé, cadissier,
teissier, 26 ans, x 13/06/1743 Cm
3/12/1742 (1) Jeanne FLOUTIER.

34/35 - Pierre NOUGUIER x Cm
2/09/1743 (2) Louise ANGELVIN.

36/37 - Jean RAOUX x Cm 10/04/1741
(3) Elisabeth THOMAS.

38/39 - Gilles BERARD x Cm
20/11/1749 (4) Jeanne CABANIS

64/65 - Jean DAUDET, travailleur, x
Elisabeth FRIGOULIER.

66/67 - Jacques FLOUTIER, berger, +
<1743, x Cm 30/01/1707 (5) Jeanne
MELON, veuve Jean Jourdan.

68/69 - Pierre NOUGUIER x Jeanne
PLANTAT.

70/71 - Charles ANGELVIN, boulanger,
x Cm 16/10/1715 (6) Louise BERARD.

72/73 - Jean RAOUST, berger, des
Jauques en Gévaudan, ht Gallargues, x
Cm 25/10/1705 (7) Jeudi VEZIAN.

74/75 - Jean THOMAS, mesnager, x
18/03/1715 (8) Isabelle FIGARET.

76/77 - Jacques BERARD x Suzanne
MANTES

78/79 - Jacques CABANIS, travailleur, x
Cm 9/08/1705 (9) Marguerite BOLLE.

132/3 - Louis FLOUTIER (+ < 1707) x
Magdeleine DOUMERGUE, de
Savignargues.

134/5 - Charles MELON x Marie VALZ
(+< 1707).

140/1 - Mathieu ANGELVIN x
Marguerite MANTESSE.

142/3 - Jean, vieux, BERARD,
mesnager, x Louise FOURMAUDE.

144/5 - François RAOUST (+< 1707) x
Margueite JOUMARD (?), des Jauques
en Gévaudan.

146/7 - Jean VEZIAN, travailleur, x
Marguerite DUPRED.

148/9 - Jean THOMAS, mesnager, x
Jeudi BRUGUIERE (+< 1715).

150/1 - Izac FIGARET, mesnager, (+<
1715), x Marie DOUMERGUE.

156/7 - Jacques CABANIS (+< 1705) x
20/04/1680 Cm 27/03/1680 (10) Isabeau
ROUSSONNE (+ 1705).

158/9 - Barthélémy BOLLE (+< 1705) x
Marguerite CASTANETTE (+< 1705).

312/3 - Jacques CABANIS x Marguerite

GALHARDE d'Aimargues.

314/5 - Guillaume ROUSSON x
15/12/1649 (11) Marie SAUGETTE.

Références des Cm : Ducros, notaires de
Gallargues 2E 30/31 fo 727 (1), fo 538
(3) - 2E 30/32 fo 73 (2), fo 714 (4) - 2E
30/25 (7), (9) et fo 509(5) - 2E 30/26 fo
263 (6), fo 219 (8) - Cambon 2E 30/16
(10) - Le Cm (11) semble être dans le 2E
30/20.

Synthèse des renseignements fournis par
Mmes Fenouillet (état civil) et Pezareix
(notariat).

36/25 - DAUDé x DURAND (Bis).

Compléments sur les FLOUTIER de
Savignargues.

132/3 - Louis FLOUTIER x Magdeleine
DOUMERGUE, de Savignargues.

264/5 - Jacques FLOUTIER x Jeanne
FLOUTIER.

528/9 - Guillaume FLOUTIER x
16/05/1591 Marie PONHETTE.

1056/7 - François FLOUTIER x
8/11/1545 Alyenne BASTIDE, des
BASTIDE de la Tour Saint-Deyran à
Tornac.

2112/3 - Etienne FLOUTIER x Catherine
BAUCOS.

Louis FLOUTIER et Magdeleine
DOUMERGUE eurent plusieurs fs dont
deux firent souche à Gallargues ; avant
Jacques, son frère Etienne, berger lui
aussi, avait épousé Cm du 11/11/1706
(Ducros 2E 30/25 fo 503)

Magdeleine TROUSSELIER, fa de feu
Jean et Marie DELORT. Il se marie avec
le consentement de sa mère et de ses
frères Louis, Jacques et Antoine
FLOUTIER. Il sera présent en 1743 au
mariage de sa nièce Jeanne.

Marcel Floutier.

36/26 - des GARDIES. Une piste ?

Un Alexandre des GARDIES de St Jean
de Ceyrargues est souvent cité comme
témoin caution par le notaire Camioux,
vers 1680.

Maguy Calvayrac.

36/28 - COULOMB x SOUCHON.

Contrôle des actes notariés de
Vézénobres : 37 Q 7/3 = 1830/1831

C.M. le 8/02/1840 chez Journet, notaire.

Micheline Pezareix.

36/29 - BRETON x GASCUEL.

Rien trouvé dans mes relevés de Bagard 5
E 27/2 = 1747/1788.

Micheline Pezareix.

37/05 - RESSAIRE x POURQUIER.
2/3 - Louis RESSAIRE x 14/03/1784 à Euzet Françoise POURQUIER

4/5 - Jacques RESSAIRE x 18/03/1753 Nîmes Rose GARREL

6/7 - Antoine POURQUIER x 1746 CM à Anduze Françoise VESTIEU

8/9 - Jean RESSAIRE x 16/04/1718 à Euzet Marie FONTANIEU xx Marie RIEU

10/11 - Jean GARREL x 1727 à Montaren Marie PRIVAT

12/13 - Antoine POURQUIER x avant 1722 à Durfort (?) Isabeau BOURRELY xx Marie GUIRAUD

14/15 - Antoine VESTIEU x Catherine ATGER

16/17 - Jean RESSAIRE x /1695 Aigaliers Françoise MASSADALE.

18/19 - Jean FONTANIEU x Jeanne REBUFFAT.

20/21 - Martin GARREL x Foussargues (?) Roze PALISSE.

22/23 - Dominique PRIVAT x Diane REY.

24/25 - Elie POURQUIER x Marie DURANC

28/29 - Antoine VESTIEU x Anne LAURETTE

30/31 - Jean ATGER x Marie TEYSSIER

40/41 - Jean GARREL x Naize SAYDOLE

48/49 - Antoine POURQUIER x Jeanne MARTIN

50/51 - Jean DURANC x /1654 St Jean de Crieulon Marie FRANC

56/57 - Jean VESTIEU x 7/05/1643 à Canaules Marie ROQUE

58/59 - François LAURET x 18/12/1651 à Lézan Isabeau CHANIELLE

112/113 - Pierre VESTIEU x /1620 Marie ANDRE

114/115 - Jean ROQUE x /1620 St Félix Marguerite GRANIER

116/117 - François LAURET x /1630 Valleraube (?) Jeanne MICHELE

118/119 - Raymond CHANIEL x Suzanne FIGUARETTE.

Ref : Généalogie de Maurice Champavere transmise par Micheline Pezareix.

37/06 - ROURE x VIDAL.

Le 21/01/1681, Cm entre Marc-Antoine ROURE et Jeanne LAYRE - notaire Antoine DAUDET 2E 23/26.

Marie-Geneviève Train.

37/14 - MATHIEU x DURAND.

Le 21/03/1671, Cm entre Barthélémy (Balthazar ?) MATHIEU et Antonie DURAND - notaire Antoine JAUSSAUD 2E 23/555.

Marie-Geneviève Train.

37/19 - BASTIDE x BARBAN.

37/20 - DESPLAN x CAVALIER.

Rien trouvé dans le contrôle des actes notariés de Sommières 6 Mi 22.

Micheline Pezareix.

37/24 - ROUX x BONBONNOUX.

Le 18/12/1657 Cm entre Daniel ROUX fs de Daniel et Fermine MAZEL, du mas Roux à Ribaute, et Magdeleine BONBONNOUX, fa de Jean, baille, et Abigaël PEPINE, de Monoblet, veuve de Michel MOYNIER. (Me Claris, notaire à Canaules, 2E 64/34).

Jacques Gauthier.

37/29 - DAVID d'ANDUZE -

D'après le Cm du 28/05/1564 (me Jean de Cavata, notaire à Villefort - Chartrier de Rousson AD 30), il s'agit du mariage de Charles d'AGULHAC, escuyer, Sr de Balmefort, hant St Jean de Valériscle avec Dlle Catherine DANDUZE (et non David d'Anduze comme écrit dans de nombreux généalogies). Cette dernière est due à une mauvaise lecture de l'acte et notamment les lignes 7 et 8 (je tiens à disposition l'acte et sa transcription). Elle est le fille de feu Etienne DANDUZE et son vivant seigneur de Veyrac et de vivante Loyse de CARDALHAC remariée depuis à Jacques YSARD escuyer seigneur de Consollens. Elle procède d'Antoine de NARBONNE, sgr de Trouillas et de Dlle Ysabel de CARDALHAC mariés et de Claude de POUSSAN avocat en la ville d'Alès ses oncles et tante. Charles reçoit de Claude YSARD époux de Jeanne d'ANDUZE sœur de la mariée et héritière universelle de feu Etienne leur père 1000 £. Une troisième sœur, Françoise, est morte avant ce mariage. Elles étaient toutes les trois héritières de leur grand père maternel n. Jean de CARDALHAC vivant seigneur en la baronnie de Tournel. Catherine reçoit aussi un légat de feue Françoise de MONTAGUT, sa grand'mère paternelle (qui était l'épouse de Louis DANDUZE et non DAVID d'ANDUZE).

Laurent Delauzun.

37/34 - GIRARD x ESCALIER.

Contrôle des notaires 14 Q 7/1 Genolhac 1750/1807 = rien.

Micheline Pezareix.

37/39 - PEYRE x JOURDAN.

Contrôle des notaires 31 Q 7/2 et 3 Sommières 1825/1837 = rien.

Micheline Pezareix.

37/40 - PEYRE x RIANT.

Contrôle des actes notariés de Sommières 6 Mi 22 = rien.

Micheline Pezareix.

38/06 - GUIGON x ROUSTAN.

Le 25 Thermidor an X (alias le 13/08/1802), mariage à St Christol-les-Alès de Paul GUIGON, dit cadet, ° le 8/05/1762, fs de Jean Pierre et Suzanne BARRAFORT.

Christian Guigon.

A propos des Malusiens mariés à l'extérieur..

A Saint-Jean-de-Serres, le 27/01/1733, x de Joseph PELECUER, né le 10/06/1696 à Elze psse de Malons, fs de Jean PELACUER et Marie FOLCHER avec Françoise AUBES dudit village.

A noter que ce patronyme à l'origine PELACUER est devenu PELECUER puis après 1733 PELIQUIER puis PELLIQUIER.

Communiqué par Max Landa Bodivit.

Chaînon manquant.

Cm en 1681 entre Jean BOISSIER, psse d'Alzon, et Henriette BANCILHON de St Germain de Calberte, (notaire Privat de St André de Lancize, AD 48 3 E 4629).

Cm en 1692 entre Antoine PELATAN, du lieu de Paumiès psse de St Fréal de Ventalon, et Claude NOUVEL, du lieu du Bonnet psse de St Jean de Bleymard (notaire Verdelhan de St Privat de Vallongue, AD 48 3 E 14759).

Dans le même registre, le contrat entre Jean DONZEL de Bédouès et Anne DELEUZE, du lieu de Curières psse de Cassagnas.

Ces trois actes ont été transmis par Ives Rauzier.

Les généalogistes et l'Université.

L'appel de Monsieur Elie Pélaquier a été entendu par notre consœur Mme Teissonnière qui s'est même découvert un

cousinage avec l'épouse de ce chercheur.
- Claude JAUSSAUD x Catherine RAFFELIN 21/10/1704, Cm Saury notaire d'Alès.

- Pierre LAUPIES, de Branoux psse de Blannaves, x 5/02/1742 Marie JAUSSAUD.

- Pierre LAUPIES x 2/12/1773 Marie VIALA fa de Jean, faiseur de bas à Anduze, et Marie CARRIERE.

Mme Teissonnière ajoute que ces échanges de renseignements sont particulièrement fructueux .. quand on trouve la personne concernée ! [de l'intérêt d'appartenir à une association ce qui multiplie les chances de rencontrer l'idoine !]

Maguy Calvayrac nous a fourni, elle aussi, des informations pour répondre à ce chercheur. Il est difficile de les faire figurer ici.

Une cousinade : celle des RAYMOND.

Notre confrère Louis RAYMOND de Barjac a organisé au cours de l'été une cousinade des RAYMOND, tous descendants du couple Jean RAYMOND x Isabeau ARIFON du hameau de Laval paroisse de Planzolles (07).

Sa recherche était concrétisée par un immense arbre généalogique de 18 mètres de long sur lequel les cent participants, répartis sur cinq générations, se sont retrouvés. Il est sûr que cette rencontre aura porté de nombreux fruits et, peut-être, la découverte de cousins inconnus. [Midi Libre du 14/09/1997]

Entraide.

Remerciements anticipés à notre confrère Jacques BOISSIER qui propose son aide aux adhérents qui auraient quelques recherches à effectuer aux Archives départementales de Savoie.

Jacques BOISSIER 137 chemin des Ifs 73000 CHAMBERY

Travaux de nos adhérents.

Madame Padovani, de Salon-de-Provence, dont nous avons cité le dépôt aux Archives municipales d'Alès, vient de s'inscrire à notre association et en "cadeau de dot" nous a donné un exemplaire de ses relevés de Rousson (30) :

B, M, D, de 1731 à 1792 (M classés alphabétiquement sur les époux et sur les épouses).

N : 1792 à 1802.

En prime, elle nous a transmis la liste de ses patronymes.

Elle a commencé un relevé des BMS de St Florent sur Auzonnet en commençant par le plus ancien (1605) et voudrait éviter un travail en double !

Tous nos amis qui ont fait des relevés apprécieront cette préoccupation.

Camisards et Galériens.

...Le frère de Jean CAVALIER est venu en Angleterre. Sa petite fille épouse en 1815/1816 Mr PRYSE ; son petit fils est le grand père de ma mère. Ainsi, il n'y a que sept générations qui me séparent du chef des Camisards. signé : Mr LOXDALE (dont les coordonnées peuvent être demandées à la rédaction).

Communication transmise par notre consoeur Hélène Boissy d'Anglas.

Parmi les galériens d'Alès recherchés parmi Maguy Calvayrac : Jean SAUSSINE ° ca 1674. Dans l'ouvrage de Y. du Guerny "Les SEYNES - Etude généalogique" on trouve, page 11, un Jean SAUSSINE fugitif pour fait de religion en 1699, qui s'installe à Genève où il épouse en 1720 Suzanne BALY. Il est fs de David SAUSSINE, marchand cordonnier à Alès. ~~En 1717, il épouse à Uzès, mariés en 1717, Philipe ou Le Uzes, mariés en MALCAUSSAT, cordonnier de Boucciran et Jeanne SOULIER d'Aigremont.~~ ~~Av-il été condamné par contumace, s'est-il évadé ou, s'agit-il d'une simple homonymie?~~

Communication d'Alain Alègre de la Soujeole.

Selon Tournier (II p 471), ce galérien est condamné en 1699 puis libéré en 1713 et se retire à Zurich.

Il n'est pas contradictoire de le retrouver à Genève par la suite et qu'il s'y marie à 45 ans ce qui, même pour l'époque, est un peu tardif. Sauf à être expliqué par un petit séjour de quatorze années au service du Roy dans le Corps des Galères ! [N.D.L.R.]

Notre consoeur Colette Guiol a relevé dans les registres de sépulture de Sénas (13) et Lambesc (13) des décès liés au passage de la chaîne : Jacques DELEUZE (1769) condamné à Abbeville, un BEAUFILS (1771) de Carnez en Bretagne (!), un PETITPAS (1774) de Berry en Artois, un PICHOT (1775) de Saint Gervais, un COCHOIS (1781) d'Acquigny, un NEVEU (1769) venant d'Amiens, un BONNEVAIS (1789) de Dijon, un CHARPENTIER (1789) de Vannes.

En février 1769, Etienne BERNARD originaire de Vassivière, condamné en 1758 pour cinq années et libéré du bagne de Toulon en janvier 1769, mort de froid une semaine après à coté de Sénas. [on voit que les remises de peine n'existaient pas encore !]

Compte tenu des dates, il semble peu probable qu'il s'agisse de galériens protestants puisqu'il est admis que les dernières condamnations datent de 1762 voire 1766 (par contumace). Mais les renseignements contenus dans ces actes permettent de bien dépeindre la chaîne.

Travaux divers.

Feu notre confrère Gérard PELLET avait dressé un certain nombres de généalogies qui se présentent sous forme de dactylogramme, elles concernent les ascendances cévenoles de l'auteur et chacune des familles prises dans leur ensemble.

- famille PELLET, originaire du mas de Trouillas psse de Rousson, branches de Canabis et de Vézenobre 19 + 5 pages.

- D'AURIAC.

- BASTIDE de la Tour Saint-Deyran (Tornac), 4p.

- BERTHEZENE, du mas de la Bastide à Lasalle, 7 p.

- BROUSSON de Saint-Roman-de-Tousque et la Blaquièrre de Cros, 3p.

- FABRE de Mialet et Générargues, 6p.

- FESQUET, de Blateyras psse de Générargues, 20p.

- GIBERT, de Peyremalle psse de Bagard, 3p.

- GRAS, du Masnoël psse de Générargues, 6p.

- ANDRE-GUIGOU d'Alès, quartiers 7p.

- GUIGOU St Jean du Gard et Alès, 8p.

- HERITIER, Nîmes, 4p.

- MELLET, Caveirac, 11p.

- NEGRE, Bagard et Alès, 5p.

- PANSIER, Saint Hilaire de Brethmas, 24 p.

- PAUR, Nages et Nîmes, 5p.

- PHILIP, la Blaquièrre de Cros, 4p.
- SAUNIER, TOURTOULON, quartiers, 6p.
- SARRAZIN, Nîmes, 7p.
- SAUSSINES de Tribies.
- SEGUIN, Caveirac, 4p.
- SERVIERE, Caveirac, 19p.
- TRELIS, Méjannes-lès-Alès et Saint-Hilaire-de-Brethmas, 10p.

Contactez Y. du Guerny, Savignac, 46230 Belfort-du-Quercy.

Archives d'Anduze.

Transcriptions de registres des Archives Communales d'Anduze par André Boudon et Lucien Chamson encore disponibles :

- Discipline des Eglises Réformées de France. Il s'agit d'une copie, exécutée à partir de 1571 du "Règlement et de la discipline ecclésiastique" arrêtés en synodes nationaux successifs : Paris 1560, Orléans 1562, Lyon 1563, Paris 1564, Verfeuil 1567 et La Rochelle 1571. 30 pages imprimées. Prix 45F + port : intradépartemental 13F, sinon 17F.
- Baptêmes et mariages protestants de 1608 à 1623, 200 pages manuscrites, plus de 3500 actes. Prix 115F + port : intradépartemental 24 F, sinon 33F.
- Baptêmes et mariages protestants de 1572 à 1604 ; il reste un seul exemplaire ; prix 125F + port identiques au précédent.
- Baptêmes et mariages protestants de 1560 à 1589 : épuisé ; une réédition peut être envisagée s'il y a quelques demandes. Pour commander, écrire à Lucien Chamson, 5, rue du Panséra 30100 Alès.

Notariat du Gard.

L'inventaire des actes filiatifs du notariat cévenol tome II est disponible. Il concerne Barjac, Saint-Jean-de-Maruéjols, Rivières, Montclus, etc.. pour la période de 1368 à XVI^e-XVIII^e siècle. Cet ouvrage comporte un index alphabétique général et une table des patronymes féminins. Disponible chez l'auteur : Y. du Guerny - Savignac - 46230 Belfort-du-Quercy - 450 F franco.

Aux Archives de Saint Ambroix.

A l'occasion des Journées du Patrimoine, les archives municipales de Saint Ambroix ont organisé une exposition les 20 et 21 septembre dernier. Y figuraient des pièces authentiques du XIV au XIX^e siècle : parchemins, registres, compoix, cadastre. Plusieurs parchemins concernaient l'organisation des marchés à Saint Ambroix, dont un de 1362.

En consultant l'inventaire provisoire de ces archives, on constate que des cahiers de Baptêmes et Mariages protestants ont été reliés au milieu de registres catholiques et que des registres protestants concernent les paroisses du Moinas (commune des Mages), St Jean de Valérisclé (GG19, de 1769 à 1786), Peyremale, Vallon..(GG 20, de 1770 à 1789). Le registre catholique GG 13 contient les déclarations de mariages protestants faites à la suite de l'Edit de Tolérance (relevé alphabétique effectué par notre confrère Jean-Claude Lacroix).

Les archives n'étant pas ouvertes à jours fixes, il est prudent de se renseigner à la Mairie avant de s'y déplacer pour une recherche.

Quelques ouvrages régionaux

présentés par Père Mazodier.

- Vialas en Cévennes et son temple depuis 1612 - P. Dombre, J. Cl. et P. Schmitt, J. Verney, Presses du Languedoc - 120 F - Prolongeant les travaux de l'abbé Roux, cet ouvrage retrace l'histoire des temples cévenols ayant échappé à la destruction systématique, et l'évolution de la communauté de Vialas, jusqu'à nos jours.
- Ganges - La Vis - Le causse de Blandas - Sylvie l'Hostie - Espacesud - 160 F - Ce livre, premier d'une collection "Trésors cachés du Languedoc", veut faire pénétrer le lecteur dans l'intimité d'une petite région à la personnalité marquée. Après Ganges et Cazillac, nous longeons la Vis découvrant châteaux, menhirs, dolmens, géologie, flore, faune, pour monter sur le Causse de Blandas, si riche lui aussi en curiosités de toutes sortes.
- Géologie du Languedoc-Roussillon - Jean Claude Bousquet - B.R.G.M. Presses du Languedoc- 150 F- Du delta du Rhône au cap Cerbère, une multitude de terrains et de paysages divers. Cet ouvrage d'une rigueur scientifique certaine, est destiné au grand public. A l'aide de nombreuses illustrations, il trace l'histoire géologique très mouvementée de notre région.
- 1907 en Languedoc et en Roussillon. - Jean Sagnes, Monique et Rémy Pech - Espacesud - cartonné - 200 F - Pour

le quatre vingt dixième anniversaire de la CROS "Chroniques cévenoles. Une grande révolte viticole, les auteurs font le point sur l'état de la recherche historique. (1792 - 1904)" et de "Promenades à D'abord, l'analyse des événements ; puis, la présentation de plusieurs dizaines de documents de l'époque largement commentés ; enfin, une bibliographie très précise et un bilan historiographique. ouvrage très illustré.

- L.C.C. n° 111 - Octobre - Décembre 1997 - 35 F. L'eau sur les pentes du Mont Lozère. Influence des résineux. Le mandement des Rousses et le baron de Salgas. Absents "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703 : communauté de Florac. La collégiale de Notre Dame de Bonheur. Prieurs de Gourdouze. Questions - Réponses.
- Lou País - Revue régionaliste n° 346 - Septembre Octobre 1997- 20 F - La communauté de Chazorne - Livres et revues - Chroniques d'avenir - Vie des amicales - Sorties culturelles - Pages "en lenga d'Oc".

Pour tout renseignement : Librairie occitane B.P. 28 30340 Salindres. Tél : 04 66 85 62 15 (le matin de préférence).

Relevé pour vous dans la Presse.

- Bulletin du Cercle Généalogique de Languedoc - n° 77 - p. 23 : "Actes de sépulture de militaires français de l'hôpital militaire français de Civitavecchia, province de Rome (Italie)" par Pierre Oustréaut (comporte des militaires originaires du Gard et de la Lozère. - questions et réponses concernant le Gard et la Lozère et p. 48 des listes avec des patronymes de ces régions.

- Revue Française de Généalogie - n° 111- p. 6 : liste des relevés B.M.S. disponibles par Minitel ; suite dans le n° 112 de la même revue.

- Archistra - n° 156 - Les A.D. 48 et le Cercle Lozézien d'Etudes ont lancé, en 1996, une opération de recensement et de sauvegarde des photographies anciennes. plus de 3000 plaques ont été recensées et 2000 ont fait l'objet d'un don aux Archives Départementales.

- Cahiers du Centre de Généalogie Protestante - n° 59 - p. 118 : "De l'Ardèche à Nîmes, du XVème au XVIIIème siècle : sur les traces d'une famille protestante : les COLOMB, continuité et mutations" par Marie-Claire Cadier - p. 161 : "Famille de PELISSIER de BOIRARGUES" par Pierre Burlats-Brun.

- Bulletin de la S.H.P.F. - Juillet septembre 1997 - Parmi les comptes rendus, celui de Rémy TEISSIER du

LAURENT, dont un gros chapitre est consacré à la région Languedoc - Roussillon.

- Héraldique et Généalogie - n° 144 - p. 287 : un essai de mise au point sur la famille du CAYLAR d'ANGLAS.

- Le Combalut - n°72 - "Un certain cinq avril à Saint Germain" (de Calberte), récit détaillé d'une enquête pour homicide en 1828.

- Lettre des Amis (des Archives de la Haute-Garonne) - n° 148 - p. 12 : "Historique et intérêt du fonds de la Chambre de l'Edit de Castres" ; cette Chambre, dans le ressort du Parlement de Toulouse, avait à connaître les procès dont l'une des parties principales appartenait à la religion réformée.

Autre livre.

" D'où je viens moi " par Denise REBONDY - Le Midi Libre du 31.10.1997, rubrique Nîmes, écrit au sujet de ce livre, sous le titre "Bel arbre dis-moi d'où je viens" :

...."ouvrage pratique et amusant destiné aux enfants....Son originalité tient au fait qu'il permet de planter une véritable forêt d'arbres généalogiques quand l'enfant est d'une famille recomposée, de parents séparés ou même adopté."

Dernière heure.

Maguy Calvayrac recherche des personnages qui ont étudié à Orange (84) au XVIIème siècle.

Au cours de cette période, cette ville disposait d'un collège et d'une université (mixte) avec faculté de droit, de médecine et de théologie.

En 1685, remplacement par des Jésuites et brûlement des archives.

La Situation des Protestants en France de 1685 à 1750.

Après une brève introduction situant la situation française au sein de l'évolution politique et religieuse en Europe à la fin du XVIII^e siècle, j'aborderai successivement :

- 1 - la situation finale est atteinte.
 - 2 - Comment le protestantisme a-t-il pu quand même subsister ?
 - 3 - L'incessant rappel et mise à jour de la législation anti-protestante.
 - 4 - La lente évolution des esprits sous l'effet du siècle des lumières.
- En conclusion : Où en sommes nous vers 1750 ? perspective d'avenir

Le XVI^e siècle n'est pas seulement l'époque des < guerres de religion > où apparaît dans toute l'Europe l'impossibilité de revenir à une situation d'unité religieuse. Les édits de pacification tentent vainement, en effet, d'organiser une coexistence pacifique.

Le XVI^e siècle est aussi le temps du déclin des Etats plurinationaux minés par leurs dissensions internes et les ambitions antagonistes des Princes.

En un mot, disons que partout se manifeste une immense soif de liberté, de renouveau, de retour aux sources, de culture vraie et de respect de l'homme, en face de pouvoirs politiques et religieux qui tentent de s'unir pour protéger leurs pouvoirs, avant de découvrir la nécessaire séparation entre le pouvoir politique et les responsabilités religieuses.

La France vit douloureusement ce temps de crise. 1685 - L'Edit de Nantes est révoqué.

La solution finale.

L'Edit de Fontainebleau n'est que le point terminal d'une longue opération qui a visé à l'extermination de l'hérésie protestante du Royaume de France.

Charles IX, Henri III, avant Henri IV ont signé des édits provisoires. Déjà avant eux avec François I et Henri II, sont morts les premiers martyrs, à titre d'hérétiques luthériens. Henri IV a vécu l'horreur de la St Barthélémy et l'extermination de la noblesse protestante. Pour protéger le royaume des puissances étrangères et pour établir la paix, Henri IV veut un édit

“perpétuel et irrévocable”. Souvenez vous du préambule de l'Edit : “Maintenant qu'il plaît à Dieu de commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à pourvoir à ce que son saint nom puisse être adoré et prié par tous ses sujets ; et s'il ne lui a plu de permettre que ce soit en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention, et avec une telle règle qu'il n'y ait point pour cela de trouble et de tumulte entre eux”.

Il est évident que rien n'est résolu, et l'assassinat d'Henri IV en 1610, ne fait que relancer le processus d'élimination de ceux de la “religion prétendue réformée”. Toutes les techniques vont être mises en oeuvre : persuasion, promesses, amitié, menaces, fermeture progressive de toutes les carrières, exclusion, intérêt, violence, restriction incessante des droits, suppression des moyens de défense : armée, places fortes, destruction de temples, expulsions, emprisonnement... Caisse des conversions de Pelisson...

Dans l'ouvrage, publié par le journal “Réforme” en 1985, “Déclaration du Roi : l'Edit de Nantes est révoqué” Daniel Robert, l'un de nos meilleurs historiens, écrit : “Tout l'été 1685, dragonnade quasi générale, l'armée d'Espagne se déplaçant vers le Nord... les résultats apparents sont pour le moins, presque tous, un signe - abjure-. Ce succès lève les dernières hésitations du Roi et de ses ministres : le Conseil d'En-Haut unanime décide qu'il n'y a plus de protestants en France. Un secrétaire d'Etat insignifiant, Philippeaux de Châteauneuf, rédige l'Edit de Fontainebleau. Cet édit vise l'église “prétendue réformée” : les pasteurs doivent quitter le royaume, sous peine d'emprisonnement et de mort. Tous les temples encore debouts doivent être détruits. Les fidèles doivent abjurer et se soumettre à l'église du royaume, toute désobéissance sera punie de mort, d'emprisonnement ou galères, et confiscation des biens. les enfants des rebelles seront confiés à des maisons d'éducation catholique et aux frais de leur famille.

Les résultats sont clairs : le protestantisme français est privé de ses pasteurs, de ses moyens d'action : temples, bibles, ouvrages de formation et de piété, université. Beaucoup de fidèles meurent lors de leurs tentatives de fuite ;

pris, ils sont condamnés à mort, ou jetés dans les prisons ou galères ; beaucoup mourront en résistant.

Bien que la fuite soit interdite, entre 250 000 et 300 000 d'entre eux partirent pour les pays du Refuge. Le reste, combien sont-ils ? Le nombre des protestants a été estimé par les uns à 10 % de la population, soit 2 millions de fidèles, d'autres trouvent ces chiffres excessifs et estiment leur nombre à environ 1 250 000 groupés en mille paroisses.

Ceux qui signent (et abjurent) deviennent les “nouveaux catholiques” ; ils sont de l'ordre de 850 à 900 000 ; ce sont les plus pauvres, ceux que la terre et la maison attachent au sol.

Comment le protestantisme a-t-il subsisté.

L'élite étant partie... c'est par la base, le petit peuple des paysans, des artisans, des ouvriers que la résistance est venue. C'est dans le secret des cultes de famille : lectures de la Bible, enseignement familial et prières que la foi s'est maintenue. Le respect du Roi et la prière pour la famille royale et les autorités demeurent la règle. La résistance concerne la liberté de servir Dieu selon sa conscience et dans la fidélité à l'Ecriture Sainte. Là, le peuple trouve le droit de dire “non” à un pouvoir arbitraire et violent.

Le choix de la violence pour répondre à la violence a immédiatement fait question. La guerre des Camisards, même, si elle apparaît à tous comme un signe essentiel de la vitalité de la foi, est contestée par ceux qui refusent de se laisser entraîner par l'exemple d'un pouvoir égaré.

La résistance doit être spirituelle, la désobéissance uniquement d'ordre religieux. Passé le temps de la panique et de l'effroi suscités par les dragonnades, à l'appel d'humbles prédicants, sans instruction et sans autre mandat que leur amour pour Dieu et pour l'Eglise, le culte clandestin s'est mis en place, malgré le danger de mort qu'il comporte.

Tout un ensemble de consignes de prudence et d'organisation secrète des Assemblées s'est établi. Puis, vint le temps des rencontres, “des Synodes”. Les responsables se réunissent au désert. Le premier synode a eu lieu avant la mort de Louis XIV, à Monoblet le 21 août 1715.

Les synodes organisent tout ce qui concerne la discipline des Eglises, l'aide aux prisonniers, aux prédicants, la Confession de foi, la diffusion des Bibles et des catéchismes, les exhortations aux églises, la formation des futurs pasteurs, la reconnaissance des ministres ordonnés et l'essai de défense des prédicants et fidèles condamnés à mort.

L'Eglise persécutée va poursuivre un incessant effort pour dire aux Intendants, au Roi, aux pays voisins, aux pasteurs et aux églises du refuge la situation douloureuse et injuste du peuple protestant en France. Elle demandera l'intervention des Souverains étrangers pour la délivrance des galériens, des condamnés à mort.

Dès la création, par Antoine Court, de l'Ecole pastorale de Lausanne, où seront formés les futurs martyrs, une demande d'aide fraternelle financière sera faite pour recevoir les fonds servant à l'entretien des étudiants, de leurs familles et pour le paiement des professeurs.

Quelques grandes figures dominent, au milieu d'une foule de femmes et d'hommes courageux et admirables, citons Antoine Court, Paul Rabaut et Madeleine Gaidan, leurs trois enfants en particulier Rabaut Saint Etienne.....

Incessante remise à jour des lois d'exclusion et de mort pour tous les "opiniâtres".

Les Intendants savent et rappellent au Roi que les "nouveaux catholiques", s'ils ne sont pas de vrais catholiques, sont des sujets travailleurs et dont les champs et les affaires prospèrent, des familles qui enrichissent le Royaume. Mais la résistance passive des protestants est insupportable à une large partie du Haut-Clergé, et lorsque l'Eglise est sollicitée pour subvenir aux besoins financiers du Royaume, à l'occasion des Assemblées générales du Clergé, le Roi doit consentir au rappel des lois anti-protestantes et à leur stricte application dans tout le royaume.

Jusqu'en 1750, la loi d'airain s'applique impitoyablement. A la fin du

régne de Louis XV, le gouvernement hésite sur l'application des lois; alors, alternent les périodes d'accalmies et celles des persécutions. La liste des martyrs s'allonge, comme celle des émigrés. En 1744, il reste 33 pasteurs réguliers, connus et tolérés et 3000 protestants sont encore aux galères. Il suffit d'être trouvé porteur de Bible pour aller grossir le nombre de ces derniers. Les confiscations et les sévices continuent, mais l'Eglise, lentement, se reconstitue.

Les Assemblées sont tolérées ; la bourgeoisie protestante moins frileuse et désireuse de retrouver sa place, de reprendre son rôle dans des assemblées moins populaires, rêve même de fonder une banque protestante pour subventionnerla Cour...retrouver la considération du gouvernement. Le projet soulève l'hostilité du clergé ! Hélas, la situation permettra encore, qu'à Toulouse en 1762, Calas soit roué. Il ne sera réhabilité qu'en 1765 grâce à l'intervention de Voltaire.

Lente évolution de l'opinion publique.

Les écrivains et les philosophes du XVIII^e siècle contribuent au mouvement de la tolérance. Mais, rares furent ceux qui, comme Voltaire, osèrent dire au Monarque, l'injustice de la révocation à l'égard du peuple réformé. Montesquieu, Helvétius, Diderot, d'Alembert ne lui accordèrent que peu d'attention, Rousseau ne défend pas les victimes de Louis XIV. C'est par priorité l'action des juristes qui va faire éclater le scandale juridique que constitue l'arsenal des lois qui excluent injustement des familles et des personnes dont le pays n'aurait qu'à s'honorer... mais l'essentiel de ce mouvement est postérieur à 1750.

L'évolution des esprits, le développement du rationalisme et de l'indifférence religieuse plus qu'une défense du protestantisme feront aboutir les interventions auprès de Louis XVI pour obtenir la signature de l'Edit de Tolérance, le 17 novembre 1787. Le nouvel édit rendra un état civil aux protestants : leur permettant de faire valider leurs mariages et la légitimité de leurs enfants : tous les actes d'état civil et la possibilité d'accéder à tous les emplois.

Ils recevront ainsi la reconnaissance officielle de leur identité française en tant que protestants, mais l'édit restera silencieux sur l'exercice public de leur culte.

Il faudra attendre la Révolution et la déclarations des Droits de l'homme et du citoyen, pour que l'Assemblée nationale, saisie par la véhémence interpellation de Rabaut Saint Etienne, inscrive dans la loi universelle qu'elle proclame : la liberté de conscience et de culte.

Roger Grossi.

Voici le texte de l'exposé de notre consoeur Clade-Annie Gaidan :

Les Galériens.

Monsieur Roger grossi a retracé pour vous cette période terrible où tout le Languedoc protestant a vécu sous la terreur de Lamoignon de Basville, Intendant à Montpellier de 1685 à 1718, le bourreau de toute une Province, des hautes cévennes à la plaine gardoise.

Hommes, femmes, enfants condamnés pour leur foi, condamnés pour s'être assemblés pour louer Dieu. Mon propos est de vous parler de ceux qui furent condamnés aux galères.

Vers la fin du XVII^e siècle, la France possède la plus puissante flotte de galères de la Méditerranée. Plusieurs dizaines de milliers d'hommes sont sacrifiés aux rêves d'hégémonie et de splendeur du Roi-Soleil, des esclaves, des condamnés de droit commun, des criminels, des vagabonds aux voleurs de pain, mais aussi des déserteurs, des faux-sauniers et des protestants coupables de leur foi.

Louis XIV ne pouvait pas devenir un grand monarque qui en impose à toutes les nations de la Méditerranée sans posséder la plus belle et la plus puissante des flottes de galères, elles monopolisaient la meilleure partie du port de Marseille, les bâtiments de commerce et les barques de pêcheurs se voyaient octroyer le reste du bassin.

A son apogée vers 1690-1708, le corps des galères de France comptait 40 unités sur lesquelles s'entassaient 12 000 rameurs, 3 000 officiers et matelots et 4 000 soldats. Armées en temps de paix, les galères de Louis XIV ont joué le rôle d'une flotte de présence et d'intimidation servant la politique de la France.

Le maintien d'une grande flotte de galères pose d'abord le problème du recrutement des rameurs, il en faut au moins 260 sur chaque bâtiment. L'ensemble des rameurs, qui ne pas être confondu avec l'équipage libre des matelots, sera appelé "la chiourme". La chiourme est composée de trois catégories d'hommes : les volontaires, les esclaves et les condamnés.

Avec une population protestante aussi importante que celle du Languedoc et un Intendant aussi dur que Lamoignon de Basville, nous ne sommes pas étonnés du nombre important de condamnés.

C'est à partir de 1670, que l'organisation des chaînes se stabilisa et demeura à peu près inchangée jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. D'après le règlement du Roi " **tous les criminels condamnés aux galères seront conduits dans la ville de Marseille par les trois routes ordinaires, de Paris, Rennes et Bordeaux**". Le terme de "chaîne" désigne autant la caravane d'hommes enchaînés qui sillonne la France que la logistique servant à les regrouper dans les villes étapes.

Les condamnés du Roussillon, menés par les concierges des prisons ou des cavaliers de la maréchaussée, arrivent à Marseille par la mer. Il y eut des périodes de pointe, 1690 à 1712, surtout à l'entrée de l'hiver car les prisons étaient pleines et l'on voulait se débarrasser au plus tôt des condamnés. L'effectif de chaque convoi varie selon les années, rarement inférieur à 200 hommes, atteignant et même parfois dépassant les 400 hommes. Il faut environ deux semaines de marche de Paris à Dijon, avec des étapes de 25 km par jour ...la chaîne au cou ! Certains emprunteront des barques à Chalon et vogueront sur la Saône jusqu'à Lyon. A Lyon, la chaîne changera de fleuve pour descendre le Rhône jusqu'à Avignon ; cette croisière fluviale, souvent meurtrière à cause du froid et des privations, durera une dizaine de jours. Arrivés à Avignon, il leur restera encore une centaine de kilomètres, soit quatre jours de marche, pour rejoindre la galère où ils seront affectés ; le voyage de Paris à Marseille aura duré un mois ...les gardois seront avantagés, le chemin sera moins long, mais les traversées des villes et des villages, tout aussi pénibles. Ils seront hués, méprisés, un verre d'eau souvent refusé.

Jean Marteille, le galérien le plus connu car il a, de son vivant, publié ses mémoires, écrit : "**Voilà la fin de notre route, route qui m'a fait plus souffrir, principalement depuis Paris que pendant les 12 années précédentes de ma prison et de mon séjour sur les galères**". Il ajoute aussi "**qu'il fallait se contenter d'un morceau de pain, d'une once de fromage et d'un demi-septier de mauvais vin** et n'oublions pas, leur chaîne au cou pèse 15 à 20 kilos ! Ils sont attachés deux par deux, on imagine facilement le calvaire qu'enduraient ces hommes.

Il existait deux régimes bien différents pour les galériens. Vous connaissez le proverbe "selon que tu seras puissant ou misérable" .. Eh bien, soit sur la galère ou dans la chaîne qui les déplace, le galérien aisé est privilégié. Lisons encore le témoignage de Jean Marteille : "**Il faut également payer pour échapper à la bastonnade comme à tous les mauvais traitements, si l'on veut aussi obtenir la faveur d'un transport en chariot, privilège des condamnés les mieux argentés**",.. il ajoute.."les cents écus qu'il prit sur notre bourse commune étaient pour nous racheter des coups de bâtons pendant la route".

Peu de compassion pour ces hommes lorsqu'ils traversent ou arrivent dans une ville. Jean Martheille écrit "**il me souvient qu'en traversant la Provence pour aller à Marseille, étant enchaînés à la grande chaîne, nous tendions nos écuelles de bois à ceux qui se trouvaient sur notre passage dans les villages, pour les supplier de nous y mettre un peu d'eau... ils avaient tous la cruauté de n'en rien faire, ils nous disaient des insultes en langage provençal.. Marche, marche, là où tu vas, tu ne manqueras pas d'eau**".

Comment différencier ces enchaînés, les hommes qui sont condamnés aux galères pour crime ou pour vol de nos galériens de la foi ?

La fatigue, les humiliations, les mauvais traitements, toutes ces souffrances morales ou physiques supportées par ces hommes qui s'appelaient eux-mêmes "**les confesseurs qui souffrent pour la vérité de l'Évangile**". Pour le Roi, ils sont les forçats de la **Religion Prétendue Réformée**, la R.P.R.

A leur arrivée à Marseille, les condamnés défilent devant l'écrivain des chiourmes en déclinant leur nom, leur âge et prénoms de leurs parents, éventuellement de leur épouse, leur lieu de naissance...peu d'hommes savent écrire ou lire à cette époque ; pour certains, ces précieux renseignements nous manquent. On dit pourtant que les protestants savaient lire, dès le plus jeune âge, à cause de la lecture de la Bible. Il y avait un important échange de livres entre Genève et Nîmes, parfois cachés dans des tonneaux de poix ; ils arrivaient par les diligences dans les auberges de la rue Carreterie à Nîmes (aujourd'hui rue Jean Reboul). Nous savons que les galériens recevaient eux aussi des livres ce qui prouve que les communications entre les galériens de la foi et les Eglises du Refuge, même les plus lointaines, n'ont jamais été rompues.

On compte 60 000 hommes qui furent envoyés sur les galères de France entre 1680 et 1748.

Voilà une main-d'oeuvre à bon marché !

Dans la journée, ils auront pour travailler une place sur les bancs, pour outil la rame, ils devront sous la menace du fouet et avec un rythme accéléré faire avancer le bateau. Sur la galère, tout est à vendre, une place dans un cachot mieux éclairé et aéré, de la paille fraîche, ou, luxe suprême un lit. Les geoliers facilitaient les transactions, on pouvait aussi moyennant de l'argent avoir des contacts avec l'extérieur, ce qui permettra à plusieurs d'entre eux de faire intervenir des personnes influentes et de recouvrer la liberté.

Nous ne pouvons pas ignorer que sur les galères se côtoyaient voleurs, déserteurs, faux-sauniers, tous ces hommes seront traités avec mépris, sans oublier les contrebandiers du tabac. La fraude des droits royaux sur le sel et sur le tabac était considérée et punie comme un crime. Le volé c'était le Roi ! et l'enjeu représentait une grosse part des recettes de l'Etat. En 1660, un faux-saunier pris pour la première fois aura 100 livres d'amende, faute de paiement 3 ans de galères, s'il récidive, alors ce seront les galères à perpétuité. S'il est porteur d'une arme, il sera condamné à mort !

Généalogie en Cévennes n°38

Le Bailli de Noailles, Lieutenant Général des galères, écrit à Louis XIV **“les gens condamnés pour fait de religion devraient être enfermés dans quelques lieux sans les mettre sur les galères où il est bien difficile d’empêcher qu’ils n’aient des pratiques qui ne servent ordinairement qu’à les rendre opiniâtres.”** En effet, coupés de leur famille, subissant le même sort, les religionnaires s’entraident et persistent dans leur foi.

Lors d’une escale à Marseille, le pasteur Antoine Court les visite, il dira **“ces valeureux athlètes qui faisaient la gloire et l’ornement de l’Eglise, dispersés sur plusieurs galères, ils étaient 150 environ, je leur faisais des prières, nous chantâmes des psaumes, plus d’une fois, à voix basse.”**

Ces témoignages nous aident à découvrir ce que fut leur existence pendant toutes ces années.

Sur une galère de 45 mètres de long et de 9 mètres de large, 450 à 500 hommes devaient cohabiter deux à trois mois en pleine mer. S’il y avait des rixes, elles se produisaient plutôt dans les déplacements de la chaîne, rarement en mer. Outre les provisions alimentaires, les galères emportaient des barils de poudre, des grenades, des balles à mousquet. Un aide canonnier couchait dans la pièce réservée à l’armement, celle-ci avait les parois tapissées en lames de fer blanc pour diminuer le risque d’explosion.

A quoi servait cet armement ? Lors des fêtes ou en cas de combat avec les corsaires barbaresques ou lors d’un conflit dans les portsoù stationnaient les galères.

En 1699, le Roi arme 27 galères pour **“faire connaître dans toute la Méditerranée le soin que sa Majesté prend de maintenir ses forces navales.”**

Les galériens restaient parfois plusieurs semaines à quai, avant de s’embarquer ; alors, s’établissait tout un commerce, des baraques étaient installées, en 1705, on en dénombrait 320, c’était un lieu mal famé qui attirait des badauds en quête de bonnes affaires. Le perruquier, l’arracheur de dents, le fripier, l’écrivain public..... Pour tous ces galériens, c’était un moyen de gagner quelques livres qui leur permettraient, en mer, de mieux se nourrir ou d’acheter des indulgences.

Il y a aussi, dans les parages des baraques, des écrivains qui savent contrefaire toutes sortes d’écritures, des notaires qui font de faux testaments, de fausses attestations, de faux congés pour les soldats, ils ont des sceaux et des cachets de toutes sortes : sceaux des villes, d’évêques, d’archevêques, de cardinaux.... Pour la morale, ceux qui se font prendre la plume ou le sceau à la main seront pendus !

Les forçats travaillant en baraque entretenaient des **“gîtions”** appelés à Marseille **“les passe-gavettes”** qui leur servaient aussi de commissionnaires ; il s’agissait d’enfants abandonnés, de jeunes adolescents livrés à eux-mêmes, à la fois mendiants et prostitués qui étaient aussi **“adoptés”** par les galériens, habillés comme eux, bonnet, habit et chemise du forçat. En 1700, on dénombre une centaine de ces jeunes de 14 à 18 ans. Les échevins marseillais s’inquiètent, ils écrivent à Versailles demandant qu’on mette fin à ce commerce et proposent d’enfermer ces jeunes vagabonds dans la Charité de la ville. Le ministre de la Marine demande des explications aux officiers des galères qui répondent que ces jeunes sont indispensables ... au service et mieux encore qu’ils apprennent souvent un métier et même à lire et à écrire.

Si nous gardons pour tous les galériens de la foi une profonde admiration, nous ne pouvons pas dissimuler que plusieurs se laissèrent fléchir et abjurèrent pour obtenir leur liberté ou pour conserver leurs biens. Ceux dont l’inscription au registre d’érou porte la mention **“libéré”** durent souvent leur liberté à une signature extorquée. Tous ne furent pas des héros, il ne faut pas s’en étonner, mais pour beaucoup, abjurer n’était qu’une formalité ... ils conservaient en eux la foi de leur père ! Il est impossible d’établir une statistique des galériens qui abjurèrent, le registre d’érou qui mentionne, aussi, les libérations n’en indique pas toujours le motif.

Il n’est pas rare, aujourd’hui, de découvrir dans nos travaux de généalogie des galériens du Gard dont les descendants, à l’approche du XXI^e siècle, sont toujours protestants.

Ils sont nombreux à être condamnés **“A Vie”** ; pourtant, on les libère parfois 3 ou 4 ans après ... C’est d’ailleurs la lecture de ces libérations qui m’a motivée dans la recherche de leur devenir.

On peut trouver plusieurs raisons

Le 20 juillet 1710, deux galériens, Bousquet et Martheille, écrivent de leur galère au Consistoire de Rotterdam **“qu’on pourrait les retirer de l’esclavage moyennant la somme de 600 livres....”** Ce n’est que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que cette question prit de l’importance et que la libération contre de l’argent commença à être appliquée. D’autres témoignages parlent de 1000 écus pour être libéré !

Pour les galériens nîmois Honoré Turge et Jean Fabre, le chapelain de l’Ambassade de Hollande écrit en mai 1759 **“l’affaire de ces galériens me coûte personnellement 400 livres ... à moins que vous ne trouviez le moyen de me les faire rembourser...”** Antoine Court s’inquiète, il craint que cet argent trop facilement gagné encourage les commis de Versailles et que **“les galères eussent bientôt regorgé de plus de protestants qu’on n’eût pu en libérer..”**

Tout forçat qui a de l’argent, remarque un commissaire des galères, a toute la liberté qu’il souhaite !

Les galériens comme les femmes emprisonnées dans la Tour de Constance reçoivent un pécule pour leur travail des tisserands qui les emploient

Après les libérations grâce à l’abjuration ou l’argent, certaines étaient obtenues par les recommandations. Nous trouvons dans les Archives départementales de l’Hérault de nombreuses lettres recommandant tel ou tel galérien.

Jean Cavalier, lors de son entrevue avec Villard en 1704, intervient, ainsi que Paul Rabaut ou Marie Durand.

Arrestation, emprisonnement, conversion, dans l’ensemble peu abjurèrent ; voyage exténuant de la chaîne, ces hommes, malgré tout cela, gardent leur foi. Pierre Serre écrit **“plus je souffre, plus j’ai d’amour pour la vérité qui me fait souffrir”**

Le rôle des comites, c’est-à-dire des gardiens, ... est de convertir. Presque toute la correspondance échangée entre le Secrétaire d’Etat à la Marine et les officiers généraux des galères au sujet des galériens protestants tourne autour de leur conversion.

Combien d’obstinés ? Combien d’opiniâtres ?

Combien de nouveaux convertis ?

Font-ils leur devoir de catholique romain ?

Combien de religionnaires consentent-ils à se faire instruire ?

En 1687, les instructions ministérielles recommandent de distinguer ceux qui sont condamnés aux galères pour avoir voulu sortir du Royaume et ceux qui sont accusés de port d’arme et d’assemblée illicite. On remarquera que les premiers sont condamnés à des peines plus légères (3 ans) mais on notera que le Roi condamne aussi, une fois la peine exécutée **“à sortir du Royaume”**.

Les protestants qui ont échappé aux galères, à la prison ou qui n’ont pas émigré, ont été légalement contraints à se convertir au catholicisme ; ils étaient nommés **“nouveaux convertis”** ou nouveaux catholiques, ainsi que leurs enfants obligatoirement baptisés par le prêtre du lieu.

Peu de nobles ou de gentilhommes parmi les galériens....

On dit de Monsieur de Salgas **“seul le désir de protéger ses domaines motivait sa conduite”** ; il avait abjuré en 1685 et demeurait dans son château de Vébron, sa femme s’était réfugiée à Genève vers 1701; lors de la révolte des camisards, il essaya de rester en dehors du conflit. Arrêté lors d’une assemblée en 1703, il fut condamné aux galères et y demeura 13 ans ; c’est la Princesse Palatine, duchesse d’Orléans, qui le fera libérer.

Une ordonnance du Roi datée du mois d’août 1703 demande à l’Intendant Basville d’envoyer aux galères sur le champ tous les nouveaux

convertis, âgés de 15 à 55 ans, trouvés hors de leurs paroisses sans passeport. En effet, nous trouvons toujours aux Archives de l'Hérault, la liste des absents de tel ou tel village. Un recensement a été effectué, des personnes sont condamnées parce que leur fils ou fille a quitté le royaume sans autorisation. Théophile Gide, de Lussan, sera inquiété parce que sa fille Anne a quitté le Royaume sans autorisation ; elle se trouve à Berlin chez son oncle.....

J'ai essayé de retracer pour vous ce que fut la vie des galériens de la foi. Les lettres, les récits et plaintes laissés par les forçats nous décrivent leur vie... c'est-à-dire la misère, la violence, la promiscuité et aussi l'espoir d'en sortir vivant malgré les épreuves endurées.

J'aimerais terminer en vous lisant une plainte écrite par un galérien. Ce sera ma façon de leur rendre hommage.

*Quand j'entris en galère,
 Trouvis un argousin
 Tout remply de colère,
 Plus traître que Caïn,
 Un rasoir dans sa main
 Pour raser mes cheveux,
 Je ne fais que languir,
 De vivre, je ne peux.
 Quand ce méchant perfide
 La tête m'eut rasée,
 Je n'étais plus en vie,
 Mais j'étais tout pâmé.
 Encore me dit-il
 "Vilain despouille-toi,
 Prends les habits du Roy
 Car les tiens sont à moi"
 Les habits qu'on me donne
 De grosse toile estaient,
 Une chemise rouge
 Aussi est le bonnet,
 Une chaîne à mes pieds
 Pour pleurer mes péchés,
 J'endure autant de mal
 Que les pauvres damnés.
 L'on m'apprend à écrire
 D'une étrange façon :
 La plume qu'on me donne
 A trente pieds de long,
 L'encre ne manque point
 Car l'encre, c'est la mer,
 La plume, c'est la rame
 Qui m'apprend à voguer.
 Messieurs de la justice
 Où m'avez vous réduit :
 Dedans une galère,
 Bien loin de mas amis,
 Lié et Garotté
 Comme un cruel lion
 Battu et tourmenté
 A grands coups de bâton.
 Qui a fait chansonnette ?
 C'est Pierre de Blaty,
 Qui est né dans la ville
 De Cahors en Quercy,
 Laquel est accusé,
 En son corps défendant,
 De tuer un escolier,
 Et se dit innocent.*

Claude-Annie Gaidan.